

NOS ESPACES VERTS

Avec le réchauffement climatique, la perte galopante de la biodiversité, c'est à dire des écosystèmes, des espèces animales et végétales ainsi que de la diversité génétique, est le domaine le plus préoccupant de ce début de siècle.

Comme pour le réchauffement climatique, les responsables sont les activités humaines. Nous sommes donc tous responsables et les collectivités locales doivent s'impliquer fortement pour protéger les milieux et pour limiter ces disparitions et même favoriser le repeuplement de certaines espèces.

C'est le sens de la mesure 22 de notre Agenda 21 : gestion de la biodiversité sur le Bassin

Pratiquement, les collectivités ont une grande responsabilité dans la gestion des espaces verts.

Dans les prochains mois, nous allons nous lancer dans une gestion plus écologique des espaces verts de la ville.

Le premier pas sera de modérer l'utilisation de produits chimiques dans les espaces verts et sur la voirie.

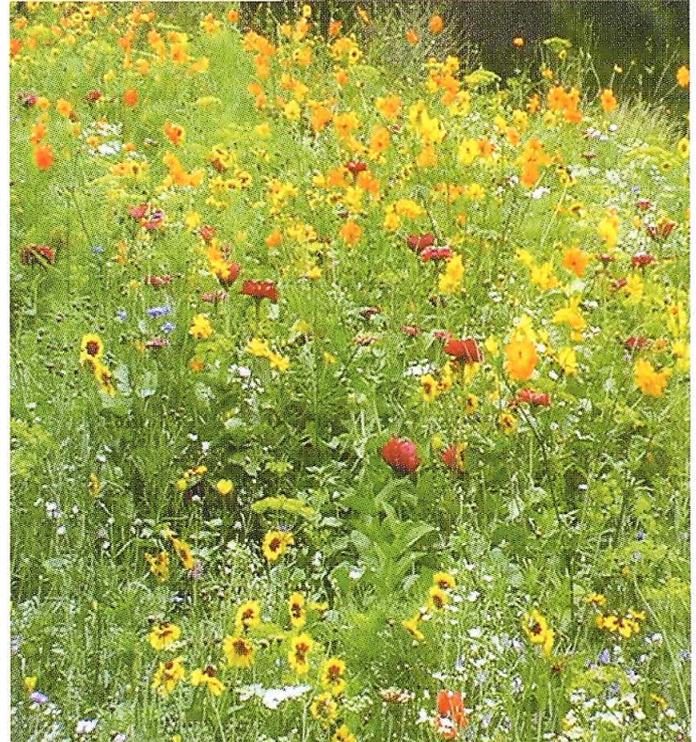
Nous avons déjà fait l'acquisition d'un désherbeur thermique qui sera utilisé au mieux pour l'entretien des diverses allées et autres espaces.

Nous allons ensuite mettre en place une « gestion différenciée des espaces verts »,

c'est-à-dire que, selon leurs usages, les espaces verts ne seront pas traités de la même manière tant en matière de plantations qu'en matière d'entretien et d'utilisation de l'eau.

Cela va nécessiter une nouvelle approche des techniciens de nos services municipaux et cela va sûrement susciter des réactions de la part de la population, plus du tout habituée à voir pousser de l'herbe ou des plantes vivaces le long de certaines voies et sur certains espaces ou bien encore au pied des arbres.

C'est pourquoi nous nous attacherons à informer et à sensibiliser sur ces nouvelles pratiques destinées avant tout à protéger la santé des Decazevillois, notamment des enfants, et à placer notre territoire dans le peloton de tête des villes soucieuses de l'environnement et de l'avenir des générations futures.



ECONOMISER L'EAU ET LES ÉNERGIES:

Decazeville a engagé depuis maintenant plusieurs années des mesures afin de modérer les consommations énergétiques communales.

La première mesure a été d'avoir une connaissance de ces consommations par une comptabilité énergétique.

Avec l'aide de l'Agence locale de l'Energie Quercy-Energies dont une antenne était présente à Decazeville durant cinq années, un « Conseil en Energie Partagé © » donnait et analysait annuellement les consommations, et préconisait des améliorations.

Depuis maintenant trois ans, un technicien des services techniques de la ville assure cette mission. Il est chargé de relever les consommations d'eau et d'énergies sur les compteurs, de les comparer aux factures reçues, de voir les dysfonctionnements afin d'y remédier rapidement et de sensibiliser les employés communaux et utilisateurs des salles communales aux économies d'énergies et d'eau.

Si la facture énergétique a baissé ces dernières années grâce à ce suivi malgré les fortes hausses des coûts des énergies, il faut constater depuis l'an passé une stagnation due à un certain relâchement des attitudes et à l'apparition de besoins nouveaux pas toujours justifiés.

En 2009, une opération nouvelle de sensibilisation sur deux sites va se mettre en place. Les locaux de l'Hôtel de Ville et de l'école du Saillenc ont été choisis.

Toutes les ampoules de ces deux bâtiments vont être remplacées par des lampes à basse consommation. Les robinets d'eau seront équipés de « mousseurs » et les chasses d'eau des toilettes verront leurs consommations d'eau fortement diminuées par la pose de « briquettes » dans le réservoir.

Il faudra bien sûr en même temps sensibiliser les occupants de ces locaux à éteindre les lampes lorsqu'il n'y a personne dans les salles

ou que la lumière naturelle est assez forte, à éteindre les ordinateurs le soir plutôt que de les laisser en veille...

Parallèlement, des travaux d'isolation ou de changement de menuiseries ont été ou seront entrepris sur certains locaux : foyer de Saint-Roch, école François Fabié, locaux de Clair et Net à l'école de Fontvergne, commissariat...

Mais la tâche est énorme et l'action de tous est indispensable : élus, employés communaux, utilisateurs des salles communales...

Nous devons prendre conscience de l'impact positif pour les finances communales et pour l'environnement, que peut avoir une attention permanente à moins consommer d'énergies et d'eau.



A près le TUB, le TAD du Bassin



Qui aurait cru qu'une ligne de transports collectifs sur le Bassin remporterait un tel succès ?

Pas grand monde ! Pourtant le succès est là. Plus de 40 000 passagers en 8 mois alors que l'étude n'en prévoyait que 12 000 par an (mais à 1 euro le trajet). De plus, la courbe de fréquentation est ascendante et chaque mois nous battons des records. 6 000 passagers pour le dernier mois d'octobre.

Le TUB correspondait bien à une demande des habitants du Bassin. Les personnes âgées et les jeunes étaient les principales cibles de ce service. Ils sont présents, mais de plus en plus de personnes utilisent le bus pour des déplacements professionnels ou de loisirs.

Le TUB va évoluer. Dès le mois de février prochain, les horaires seront légèrement modifiés afin de coller au plus près aux demandes entendues lors des enquêtes réalisés en juin dernier dans le bus et à travers le bulletin « Découverte » de la Communauté de Communes.

A la demande des riverains et pour desservir les entreprises proches de la zone du Combal, un nouvel arrêt va voir le jour avenue Paul Ramadier.

Dernière nouveauté pour le TUB : face à ce succès, le petit bus de 23 places va être remplacé par un bus plus spacieux de 39 places dans le courant du premier semestre 2009.

Mais le TUB ne concerne pas directement toute la population du Bassin.

C'est pourquoi nous allons mettre en place début février 2009 un service de « Transport A la Demande – TAD ».

Le principe est simple. Certains jours de la semaine (pour Decazeville les mardi et vendredi matin ainsi que le mercredi après-midi) les habitants loin d'un arrêt du TUB auront la possibilité de demander un véhicule qui les amènera en centre ville pour faire leurs achats, se rendre chez le médecin ou un tout autre service. Les personnes seront prise en charge à partir de 17 points de regroupements identifiés sur toute la commune.

Seule contrainte, prévenir le service la veille avant 17 heures.

Les personnes à mobilité réduite seront prises en charge à leur domicile. Le tarif sera de 2 euros le trajet ou 18 euros la carte de 10 trajets.

Une ligne de TAD desservira la gare routière de Decazeville pour correspondre avec les liaisons régulières départementales vers Villefranche-de-Rouergue et Rodez. Une autre ligne desservira également la gare de Viviez pour correspondre aux liaisons SNCF du train à l'arrivée de Paris le vendredi et au départ de Paris le dimanche.

Ce service est lancé pour une période d'essai

d'un an. Au bout de ce temps, un bilan sera fait et des ajustements seront réalisés selon les demandes.

Les 17 arrêts du TAD :

Saint-Michel, Lacombe, la Croix de Romiguière, Prosper Alfaric-Jean Boudou, Fareyres, Montarnal, Miramont, Forcefaves, Chante Fauvette, Combettes, la Vendée, Nantuech, Saint-Roch, Mas de Parra, Pont de Livinhac, Bouquies, Place Charles Gide.

Les circulations douces :

Les déplacements à pied et à vélo doivent aussi être facilités.

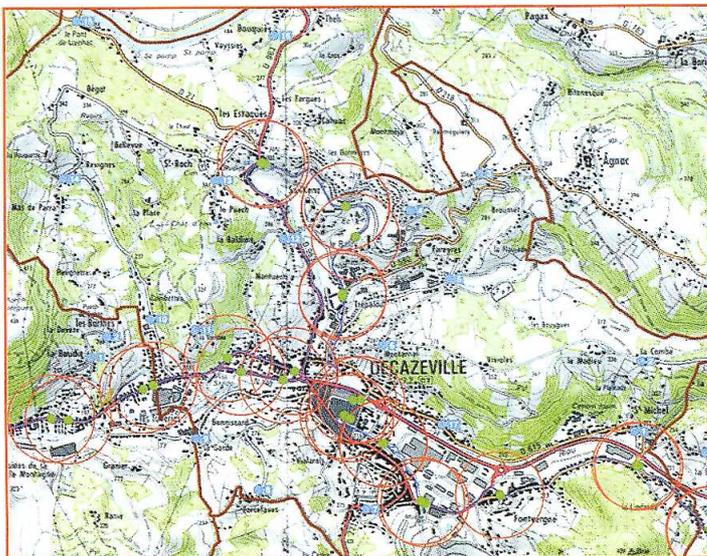
La Communauté de Communes va lancer une étude pour un « Schéma d'itinéraires cyclables » sur le Bassin. La priorité sera à la traversée sécurisée de Decazeville pour tous les cyclistes.

L'ouverture de la déviation de Viviez va offrir des possibilités d'aménagements pour les cyclistes sur l'ancienne RD 840, notamment sur l'avenue Léon Blum.

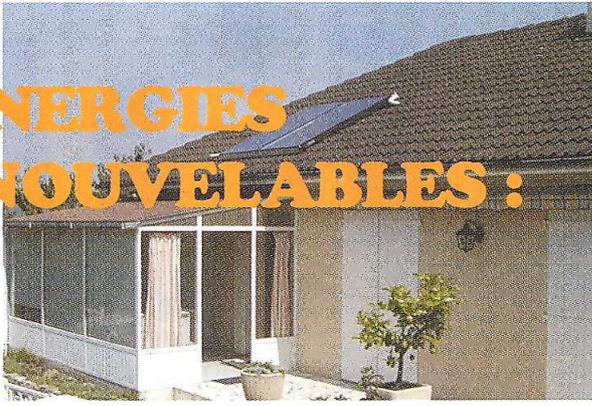
De la Vitarelle au giratoire de la gendarmerie, les cyclistes peuvent déjà emprunter la voie piétonne le long de la RD 840. Il restera à aménager un itinéraire du giratoire de la gendarmerie à la sortie de Decazeville à Saint-Michel et éventuellement à créer des aménagements cyclables en centre ville.

Enfin, dès l'an prochain, des arceaux seront installés sur les lieux les plus fréquentés de la commune afin de pouvoir stationner et attacher les vélos.

Dans les prochaines années des aménagements pour sécuriser les piétons dans les cheminements et les traversées de voies seront aménagés.



ÉNERGIES RENOUVELABLES :



des aides pour les habitants du Bassin

Institué en 2003 par la commune de Decazeville, c'est maintenant la Communauté de Commune Decazeville-Aubin qui offre une prime de 200 euros aux particuliers s'équipant d'un chauffe-eau solaire individuel.

C'est une soixantaine d'habitants qui a choisi de s'équiper à ce jour et de bénéficier de cette aide.

CHATS ERRANTS

Identification et stérilisation :

La Mairie de Decazeville poursuit son action de stérilisation des chats errants afin d'en diminuer la population et d'éviter les nuisances aux riverains.

Concrètement, cette action consiste à la capture des chats et à leur transport chez un vétérinaire qui réalise leur identification et leur stérilisation après examen.

Les chats sont ensuite ramenés sur leur site d'origine.

Une convention a été signée en 2008 entre la Mairie et l'association locale « Aide aux Animaux Abandonnés du Bassin » pour la capture des chats, les frais de vétérinaire (marquage, stérilisation et éventuellement euthanasie) restant à la charge de la Mairie.

C'est encore plus d'une centaine de chats qui seront stérilisés cette année à Decazeville.

D'où la nécessité de rappeler que le bien être de la population féline et la tranquillité des riverains passe par une stérilisation et une identification systématique, afin de contrôler cette population.

Ce doit être le devoir de tout propriétaire d'un animal domestique qui peut à tout moment échapper à leur vigilance.

